



Déclaration des Fédérations FNIC-CGT et FEDECHIMIE FO

Depuis 2012 les salariés subissent des lois réduisant leurs droits, l'austérité salariale étant imposée au nom de la compétitivité, sous couvert du « dialogue social » :

- L'ANI de janvier 2013 transformée en loi a mis à mal des années de droits permettant de peser sur les choix économiques et sociaux de l'entreprise ;
- Le Pacte de Responsabilité a octroyé des dizaines de milliards de fonds publics au profit des employeurs ;
- La loi Rebsamen a porté un coup sévère en quantité et qualité au droit des représentants des salariés pour tenter de les affaiblir et ainsi plus facilement remettre en cause les acquis sociaux.

Le MEDEF ne peut que se féliciter de ces choix qui répondent à ses revendications.

La loi Travail s'inscrit dans la continuité d'une régression des droits des salariés dangereuse pour leur avenir, surtout pour ceux ne disposant pas de représentants du personnel dans leur entreprise.

C'est le dumping social garanti à l'intérieur des secteurs professionnels qui est à l'ordre du jour, chaque employeur pouvant déroger de façon moins favorable au socle protecteur que représente le Code du travail et les conventions collectives.

Alors que depuis des années les travailleurs subissent un **dumping social dans les groupes industriels organisés dans divers pays, demain grâce à la loi travail ce sera sur le territoire national que le patronat organisera le dumping social, opposant les travailleurs d'une entreprise à l'autre.**

Les Fédérations FNIC-CGT et Fédéchimie FO apportent leur soutien et saluent le courage des salariés, de leurs militants, en lutte pour faire entendre leur voix, leurs exigences du retrait de la loi travail : ils défendent l'intérêt général par leur action qui demande à être élargie, renforcée partout, dans toutes les entreprises.

Les salariés sont aujourd'hui « otages » de l'intransigeance d'un gouvernement aux abois qui a méprisé les organisations syndicales, méprisé le débat de l'assemblée nationale, un gouvernement mis en minorité décidant d'utiliser l'article 49-3 pour imposer son diktat.

Les Fédérations Nationales FNIC-CGT et Fédéchimie FO appellent leurs organisations, leurs militants, les salariés de leurs secteurs professionnels à amplifier la mobilisation des salariés avec:

- ⇒ Le 26 mai avec grèves et manifestations massives dans tout le pays.
- ⇒ Engager le débat avec les salariés pour poursuivre ou décider la grève reconductible.
- ⇒ Participer à toutes les initiatives nationales.
- ⇒ Le 14 juin avec grèves et Manifestation Nationale à PARIS dont l'ampleur doit être inégalée.

La mobilisation générale c'est la clé pour gagner sur les revendications et obtenir le retrait de la loi travail.

Paris, le 25 mai 2016.